

c'est effectivement ce qui s'est passé. Il y avait un représentant du gouvernement de la province de Québec. Il y avait un représentant du gouvernement de Terre-Neuve et il y avait aussi un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

**M. Breau:** J'ai lu tout cela.

**M. McGrath:** Il n'y avait pas de représentant de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

On peut voir plus loin dans le procès-verbal la liste des représentants de l'industrie, et je cite le passage suivant de ce procès-verbal:

Les membres se sont dits favorables dans l'ensemble à une augmentation des prises totales permises présentement en vigueur; cependant, on a exprimé des points de vue opposés à propos d'une augmentation éventuelle des prises totales permises et des allocations à des chalutiers de moins et de plus de 100 pieds.

Il en a été question à cette réunion et, à partir de ces discussions, il y a eu des consultations.

Suite à ces consultations concernant les navires ayant leur port d'attache dans le golfe, on en est venu à la conclusion qu'ils pourraient prendre encore 4,000 des 13,000 tonnes métriques que nous pouvions accorder en sus des prises totales permises. Nous avons donc accordé 4,000 tonnes métriques aux navires ayant leur port d'attache dans le golfe parce que c'est tout ce qu'ils pouvaient prendre. Cela laissait 9,000 tonnes métriques. De ces 9,000 tonnes métriques, 6,000 ont été consenties aux bateaux de plus de 100 pieds ou à la flotte de chalutiers ayant leur port d'attache en dehors du golfe, surtout en Nouvelle-Écosse et dans le sud de Terre-Neuve. Ils sont maintenant dans le sud du golfe en train de prendre ce poisson.

Mon ami, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, pourrait être intéressé d'apprendre qu'il y a aujourd'hui 16 chalutiers là-bas et que les 16 viennent des usines d'habillage du poisson de la côte sud de Terre-Neuve qui assurent du travail à des habitants de Terre-Neuve, et il s'oppose à cela. J'y reviendrai plus tard, mais ce sont les faits, et je n'y peux rien si le député ne lit pas ou ne comprend pas ce qu'il lit. Les faits se passent de commentaires.

**M. Sargeant:** Monsieur le président, un certain nombre d'observations ont été faites à la Chambre, au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures cette semaine concernant le projet de dérivation Garrison. Certaines des observations avaient trait aux discussions que le premier ministre devait avoir avec le président Carter demain. Malheureusement, le président Carter ne viendra pas demain, et cette question ne sera pas discutée, et j'aimerais donc adresser certains commentaires au ministre des Pêches et des Océans.

Il y a une industrie de la pêche en eau douce très importante au Manitoba. Cette industrie serait très sérieusement touchée par le projet de dérivation Garrison. J'invite le ministre à présenter des instances au premier ministre au nom des pêcheurs du Manitoba, d'autres provinces, du nord-ouest de l'Ontario et de certaines parties de la Saskatchewan qui finiront par se ressentir des effets de la pollution de l'environnement que causera le projet Garrison.

### Subsides

Le danger que craint le Manitoba est essentiellement que la dérivation Garrison va réaliser un raccordement entre le Mississippi et le bassin du Missouri d'une part et la rivière Rouge, le lac Winnipeg et le Nelson d'autre part, ou entre le bassin de la baie d'Hudson au Canada et des régions du centre-nord des États-Unis.

Le fait de relier ces cours d'eau amènera dans le bassin de la baie d'Hudson certaines espèces de poisson qui ne s'y trouvent pas depuis environ 8,000 ans. Parmi ces espèces, il y a l'aloise à gésier, l'éperlan arc-en-ciel et plusieurs autres. L'aloise à gésier et l'éperlan arc-en-ciel surtout causeront des dégâts graves et irréparables à l'industrie de la pêche en eau douce du Manitoba. L'aloise à gésier est un petit poisson particulièrement laid et vorace.

**Une voix:** C'est probablement un conservateur.

**M. Sargeant:** Quelqu'un signale que c'est peut-être un poisson conservateur. L'aloise à gésier et le joyeux sabreur ont probablement beaucoup de points en commun. L'aloise à gésier dévorera tous les aliments naturels du corégone du lac Manitoba, du brochet du lac Manitoba, du doré noir et du grand brochet. Elle tuera aussi les œufs des poissons du lac Winnipeg.

L'éperlan arc-en-ciel se reproduit à un rythme incroyable. Il réduira lui aussi les réserves alimentaires des poissons indigènes du lac Winnipeg, du lac Manitoba et du lac Winnipegosis, et il ira en plus abîmer les filets des pêcheurs du lac Winnipeg. Leurs filets seront remplis d'éperlans arc-en-ciel, un poisson qui n'a lui-même aucune valeur, ce qui leur donnera énormément de travail. L'éperlan arc-en-ciel n'a aucune valeur commerciale. Les pêcheurs devront passer des heures à retirer les éperlans arc-en-ciel de leurs filets.

Les chiffres contenus dans les études de la Commission mixte internationale et une étude menée récemment pour le compte de la Fraternité des Indiens du Manitoba indiquent que l'industrie de la pêche en eau douce du Manitoba perdra 3.1 millions de dollars. Cela ne représente pas la pleine valeur de l'industrie de la pêche, mais la somme, en dollars courants, qu'elle perdra chaque année à cause du projet de dérivation Garrison. Les habitants du Manitoba ne peuvent pas accepter une telle situation. Cela touchera en même temps les pêcheurs autochtones et les pêcheurs indiens non inscrits du Manitoba. Certaines localités du nord de ma circonscription et de la circonscription du député de Churchill disparaîtront complètement si elles perdent l'industrie de la pêche. Ces localités n'auront plus aucune raison d'être.

J'aurais plusieurs choses à dire à propos de la pêche en eau douce, mais j'attendrai une autre occasion. Pour l'instant, je terminerai en exhortant encore une fois le ministre à présenter des instances au premier ministre et à faire tout ce qu'il peut pour aider les pêcheurs du Manitoba afin de garantir que la dérivation de Garrison . . .

**Le vice-président:** A l'ordre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)